



n°95  
Août  
2019

# BRETAGNE RÉUNIE

Courrier de l'Unité - Journal de l'association Bretagne Réunie

BP 49032  
44090 Nantes/Naoned Cedex 1  
06 82 67 19 46  
[www.bretagnereunie.bzh](http://www.bretagnereunie.bzh)  
[contact@bretagnereunie.bzh](mailto:contact@bretagnereunie.bzh)

## Sommaire

Édito

Page 2

Analyse des interventions des  
élu(e)s du CD 44

Page 3

Les votes des élu(e)s du CD 44

Page 6

Le courrier de Philippe Grosvalet  
à Emmanuel Macron

Page 8

Les 105 000 signatures à  
l'Assemblée Nationale

Page 9

Bravo/Haro

Page 11



# BRETAGNE RÉUNIE

Bretagne Réunie, Le Courrier de l'Unité - ISSN : 0756-0044  
Association « loi de 1901 » enregistrée sous le n° 0442011839  
Siège social : Ti Keltiek, rue Arsène Leloup, Nantes  
Directeur de publication : Paul Loret  
Rédacteur en chef : Stéphane Briand  
Comité de rédaction : Maëlig Tredan, Stéphane Briand, Didier Lefebvre  
Crédit photographique : Bretagne Réunie, Étienne au coeur de Breizh  
Tirage : 1800 exemplaires - Dépôt légal à parution  
Contact : 06 82 67 19 46 - [www.bretagnereunie.bzh](http://www.bretagnereunie.bzh) - [contact@bretagnereunie.bzh](mailto:contact@bretagnereunie.bzh)  
Imprimerie La Contemporaine, 11 rue Edouard Branly,  
44985 Sainte-Luce-sur-Loire Cedex

Imprimé en Bretagne

**UNE MOBILISATION QUI NE FAIBLIT PAS**

L'extraordinaire mobilisation de Bretagne Réunie a permis, fin 2018, d'obtenir l'intégralité de ces précieuses signatures d'électeurs de Loire-Atlantique.

Cette réussite entrouvrirait ainsi une voie de passage destinée par le législateur à ne jamais être empruntée, tant les conditions imposées étaient draconiennes.

Objectif initial de cette pétition : déclencher ce fameux « droit d'option » qui permet à un département de quitter une région pour en rejoindre une autre. Recueillir les signatures de plus de 10 % des électeurs oblige légalement le Conseil départemental de Loire-Atlantique à se prononcer sur l'organisation, ou non, d'une consultation de la population sur la réunification de la Bretagne. Il aurait ensuite fallu obtenir l'aval des deux conseils régionaux concernés ainsi que celui du Conseil départemental à une majorité des 3/5<sup>e</sup>... Un vrai parcours du combattant, surtout lorsqu'il faut s'attendre à un veto systématique des Pays de la Loire. Mais malgré tout une occasion de montrer, dans le cadre d'une consultation officielle, la volonté de la population du 44 à revenir en Bretagne.

**Depuis plus de 6 mois, Bretagne Réunie a continué de porter le combat de la pétition signée par 105 000 électeurs de Loire-Atlantique sur tous les fronts.**

**SUR LE FRONT JURIDIQUE**

Avec une **saisine** anticipée du **Défenseur des Droits** dès le 11 décembre afin de dénoncer la non-inscription annoncée, à l'ordre du jour de la session du 17 décembre 2018 de l'objet même de la pétition qui était « *l'organisation par le conseil départemental de Loire-Atlantique d'un vote des électeurs sur la réunification de la Bretagne* ». Relance du Défenseur des Droits le 17 février 2019.

Dans sa réponse du 14 mai 2019, le défenseur des droits répond que ce n'est pas dans ses compétences « *d'imposer des mesures ou de remettre en cause des actes qui relèvent de la compétence du pouvoir exécutif local* ».

Avec un **recours** devant le **tribunal administratif** de Nantes contre « La décision implicite du

Président du Département de Loire-Atlantique en refusant d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée délibérante de sa Collectivité la demande formulée dans la pétition transmise par l'Association Bretagne Réunie » du fait de la « la violation des articles L. 1112-15 et L. 1112-16 du Code général des collectivités territoriales » et sur la base du « détournement de pouvoir ».

**SUR LE FRONT POLITIQUE**

En transportant à vélo – bon moyen, au passage, de réaffirmer notre détermination – du 14 juin au 25 juin les **105 000 signatures** de Saint-Nazaire à **l'Assemblée Nationale**, afin de **demander aux parlementaires de faire aboutir ce référendum décisionnel** sur la réunification de la Bretagne.

En envoyant aux **maires de Loire-Atlantique** le 24 juillet un courrier leur demandant de suivre l'exemple du conseil municipal de Saint-Herblain (3<sup>e</sup> ville du 44) qui a voté, à l'unanimité, le 24 juin un **vœu demandant à l'État d'organiser un référendum décisionnel** sur la réunification de la Bretagne

**SUR LE FRONT CITOYEN**

En investissant le **grand débat** avec :

- des interventions dans des **réunions publiques**,
- l'envoi de **contributions** sur le site internet et
- l'organisation le samedi 2 mars à Nantes d'un **grand débat pour la réunification** avec les acteurs de la société civile. Ce grand débat a rassemblé plus de 200 personnes et a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique.

En mettant en œuvre une **nouvelle pétition à Saint-Nazaire** pour obliger le conseil municipal à débattre de l'identité bretonne de la ville et à s'engager sur des actions concrètes (*cf* rubrique *Bravo*)

En allant à **la rencontre des citoyens** dans le cadre des opérations **War ar Pont** et tout au long de l'été avec les **stands de Bretagne Réunie** dans les fêtes et festivals.

**Nous allons continuer dans les prochains mois à nous appuyer sur cette exceptionnelle mobilisation afin d'obtenir de nouveaux vœux municipaux et des initiatives parlementaires en faveur de la réunification de la Bretagne.**

# Le Conseil Départemental de la Loire-Atlantique refuse de consulter ses électeurs

## ANALYSE DES INTERVENTIONS DES ÉLUS DU CD 44

Bretagne Réunie a déposé au siège du Conseil départemental de Loire-Atlantique le 27 novembre 2018 **une pétition signée par 105 000 électeurs** de ce département.

C'est un **résultat remarquable** qui résulte de la force militante de l'association, d'une part, et de l'intérêt suscité par l'objet de la pétition, d'autre part.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation du territoire de la République) du 7 août 2015 permet à un département de changer de région administrative. Un Conseil départemental peut, avant de faire cette demande au gouvernement, organiser une consultation populaire si elle est demandée par 10 % des électeurs.

**M. Grosvalet, président du Conseil départemental, a refusé d'inscrire la question de l'organisation de cette consultation à l'ordre du jour de la séance du 17 décembre 2018**, alors qu'il avait déclaré, « *Lorsque 10 % du corps électoral se mobilise sur un dossier précis, ils attendent de nous une réponse précise. Ils attendent que leur mobilisation soit entendue. Notre rôle d'élus est d'être attentifs aux revendications des uns et des autres et d'apporter des réponses adaptées* ».

Après cette déclaration intéressante **il a demandé aux conseillers**, de manière étonnante, de **voter sur le droit d'option**, et donc sur la réunification de la Bretagne, et de **voter un vœu demandant l'organisation d'un référendum décisionnel** qui est de la compétence du gouvernement.

Quels sont les arguments qui ont été avancés par les conseillers départementaux pour ne pas répondre à la demande portée par plus de 10 % des électeurs de Loire-Atlantique ?

Treize conseiller-e-s ont déclaré que la question de la réunification n'a pas été soulevée au cours de leur campagne électorale et ne comprenaient pas pourquoi elle venait en débat. Ces conseiller-e-s auraient pu l'intégrer dans leur profession de foi, car il est évident que cette question est latente depuis l'intégration de la Loire-Atlantique dans les Pays de la Loire.

## UNE RÉGION GRAND OUEST AU CONTOUR IMPRÉCIS

**Un des principaux arguments invoqués pour refuser la réunification administrative de la Bretagne consiste à vouloir une région forte** c'est-à-dire avec des compétences stratégiques, une population nombreuse sur un grand territoire. M. Robert refuse le « *statu quo autour de deux régions engoncées, étriquées, mal à l'aise dans leur géographie, leur histoire, leur identité et qui ne sont pas à la hauteur des grands territoires dont nous avons besoin à l'échelle européenne* ». Il demande donc la fusion

des régions des Pays de la Loire et de la Bretagne. La région « Grand Ouest » ne comprendrait donc pas la Normandie ni la Nouvelle Aquitaine. Si ces régions ne sont pas à l'ouest, où sont-elles ? Le grand ouest ne serait-il qu'une partie du nord-ouest ? M. Hervochon et Mme Bigeard demandent de **ne pas avoir de nostalgie, d'abandonner la Bretagne** pour « *ne pas tourner vers un passé géographique, historique mais plutôt vers l'avenir qui se construit au niveau européen* ». La logique commande donc de supprimer les régions qui seraient trop petites et la France devrait disparaître dans le cadre européen. Il n'y aurait plus de Français mais des Européens. Nul doute que les partisans du grand ouest s'opposeraient avec force à cette évolution en arguant notamment de l'importance de l'identité qu'ils veulent effacer en Bretagne. M. Meunier déclare qu'une « *région ouest peut peser au niveau mondial* ». C'est faire preuve de beaucoup d'illusions.

M. Amailland, qui a constaté que les esprits sont vivifiés par les embruns de l'océan Atlantique, pense que **la Loire-Atlantique, forte de son identité** qui lui permet d'affirmer ce qu'elle est, « *n'a pas besoin de son rattachement physique à la Bretagne* ». C'est un anachronisme qui le conduit donc à voter contre le droit d'option. Il ajoute que la Loire-Atlantique pourra exprimer son identité bretonne dans le Grand Ouest. Il assure que « *ce n'est pas une question de frontières administratives, mais bien d'esprit, celui du Grand Ouest* » et, après avoir affirmé sa croyance en cet esprit, il demande à tous d'y croire aussi. Les esprits ont des formes invisibles qui nous paraissent définir ce grand ouest au contour imprécis.

## UN BESOIN DE DOMINATION

**Le besoin de domination sur une population, sur un territoire**, est fort notamment chez les personnes qui ont du pouvoir. Dans leur compte rendu d'activité elles veulent pouvoir dire que tout ce qui est mesurable a augmenté (population, emplois, produit intérieur brut...) grâce à leur action. Pour ces personnes, il ne

peut être question que la Loire-Atlantique intègre la région administrative de Bretagne **car il faudra partager ou laisser le pouvoir à Rennes**. Un grand ouest regroupant le sud-ouest n'a pas non plus leur faveur car il faudrait laisser ou partager le pouvoir avec Bordeaux. En revanche, **Nantes**, en raison de sa population la plus nombreuse et sa position centrale entre Brest et Orléans, leur paraît être la ville toute désignée pour être **la capitale d'une région composée des Pays de la Loire et de la Bretagne**. M. Bolo, élu de Nantes, déclare qu'il est « *obligé de constater aussi que si Nantes est à l'évidence bretonne, elle n'est pas que bretonne* ». Elle peut et doit donc être la métropole du Grand Ouest. Afin d'éteindre la revendication de la réunification de la Bretagne il affirme que « *non seulement rattacher administrativement la Loire-Atlantique à la Bretagne n'apporterait pas grand-chose à la défense de l'identité et du caractère breton de ce département et de cette ville, mais risquerait en outre de l'appauvrir* ». Il ajoute que la Loire-Atlantique « *peut vivre son identité bretonne hors de la Bretagne* ». M. Bolo remet en cause une loi physique en affirmant que les caractéristiques d'un corps sont plus remarquables dans un milieu dilué que dans un milieu concentré et même hors de son milieu. Sa conclusion est que la seule voie possible est celle de la **fusion de la Bretagne et des Pays de la Loire**. Les pressions exercées, parfois avec succès, sur des associations pour qu'elles renoncent à un nom ou à leurs symboles bretons en contrepartie d'une subvention des Pays de la Loire prouvent la volonté de supprimer tout ce qui peut rappeler la Bretagne. **Une région Grand Ouest n'aurait de cesse de faire disparaître l'identité bretonne dans un ensemble bien plus vaste.**

En matière de démocratie M. Bolo soutient aussi une théorie étonnante. Il explique que le Conseil départemental de Loire-Atlantique n'a pas le droit de disposer des autres départements en se retirant des Pays de la Loire. Son attachement à la démocratie le conduit à affirmer que « *Même si les habitants de Loire-Atlantique disaient qu'ils se sentent bretons et qu'ils préféreraient être Bretons, je pense que nous n'avons pas le droit, parce que nous sommes nantais et que nous avons cette responsabilité de capitale, de l'imposer aux autres* ». Pour M. Bolo, qui confond Nantes et le département, le retrait de la Loire-Atlantique de la région Bretagne sans avoir demandé l'avis des Bretons ne pose pas de problème démocratique mais son retour en poserait un. Une consultation populaire n'est-elle pas un excellent exercice de la démocratie ?

#### **UNE HISTOIRE ET UNE IDENTITÉ EMBARRASSANTES**

**L'identité bretonne de la Loire-Atlantique est tellement évidente qu'aucun conseiller ne la conteste. La stratégie consiste à dénigrer ses**

**composantes.** M. Danis a entendu parler de culture bretonne. Il déclare « *se méfier toujours de la culture identitaire* ». Pour lui la culture est universelle. C'est vrai et elle contient les marqueurs d'identité des populations qui la créent, qu'elles soient bretonnes ou françaises. Hiérarchiser les cultures c'est nier l'universalité de la culture. M. Gagnet trouve que « *ce rattachement s'appuie sur des arguments plutôt culturels, historiques et géographiques qui ne sont pas suffisants pour le justifier, qu'il procède d'un certain recul identitaire, d'un repli sur soi... et qu'il ne correspond pas aux valeurs de notre République* ». Il est donc dit clairement qu'il n'y a pas de place dans la République française pour d'autres identités. En revanche, la volonté de construire une identité « *ligérienne* » ne constitue nullement un recul identitaire. Mme Paviza reconnaît que Nantes est en Bretagne historique mais que cela est de **l'histoire ancienne** qui « *peut être conservée dans des livres ou dans des cours* ». **Il faut faire disparaître la mémoire de la Bretagne dans cette partie de la Bretagne.**

#### **DES ARGUMENTS BIEN FAIBLES, VOIRE RIDICULES**

Mme Ciron reconnaît que les **Pays de la Loire** a pu être vécue, à ses débuts, comme une identité abstraite mais que l'amputer de la Loire-Atlantique serait détruire une **réussite territoriale**. M. Meunier, qui voit dans la Loire un fleuve royal, affirme « *que nous sommes parvenus à construire une identité régionale qui suscite bien des convoitises aujourd'hui* ». Ces affirmations révèlent une mauvaise foi évidente car ces conseillers ne peuvent pas ignorer un rapport récent de la Chambre Régionale des Comptes qui constate « *la difficulté de valoriser le nom de la région Pays de la Loire* » et l'existence « *de plusieurs identités (Bretagne, Anjou...)* que son découpage administratif ne lui permet pas de mettre en avant aujourd'hui ». Alors qui fait une mauvaise analyse de la situation ? Des acteurs du tourisme en Loire-Atlantique ont préféré pouvoir dire qu'ils sont en Bretagne et ont rejoint le Comité du tourisme de Bretagne

Quelques conseillers ont dit leur opposition au rattachement car il engendrerait **une perte de collaborations avec d'autres régions**. C'est une manière de dire que la région Bretagne n'a pas de collaborations ou ne serait pas capable d'en créer avec d'autres régions.

Mme Touchefeu pense que « *organiser une consultation pour émettre un avis sur un sujet sur lequel le département n'a pas le pouvoir de décider est démagogique et dangereux pour la démocratie car c'est un simulacre de démocratie* ». Par conséquent elle s'abstiendra sur le droit d'option. **Il n'y a rien de démagogique à prendre l'avis des personnes avant de prendre une décision qui les concerne.** C'est une bonne façon de procéder et ce raisonnement est étonnant.

**Qui va payer ?** s'interroge Mme Paviza qui appelle à la rescousse les « *personnes avec des gilets jaunes* » qui n'accepteraient pas de payer des charges supplémentaires. Le coût de la consultation serait bien moindre que celui des campagnes faites pour tenter sans résultat d'inculquer une identité ligérienne à une population qui revendique une identité bretonne. Une région qui n'a pas d'histoire ne peut pas se construire un avenir même avec beaucoup d'argent. Il faut arrêter les dépenses inutiles. Qui les paient, Mme Paviza ?

L'argumentation la plus étonnante est celle de Mme Sallé qui considère que **la culture bretonne peut rayonner largement au-delà des frontières de la Bretagne**. Elle apporte la preuve après avoir remarqué que « *le beurre salé se trouve partout, y compris en Corse* ». La conclusion s'impose d'elle-même en affirmant que « *cette identité peut se passer de territoire* ». En conséquence, la Loire-Atlantique peut être séparée de la Bretagne. A ce niveau de responsabilité les citoyens attendent des prises de position mieux argumentées et respectueuses. L'identité des Bretons ne se résume pas à une préférence pour la consommation d'une matière grasse salée !

#### **APPEL À RECONNAÎTRE DES ÉVIDENCES ET AU RESPECT DE LA DÉMOCRATIE**

Quelques élus ont plaidé pour l'**organisation de la consultation populaire**. M. Alemany, après avoir exprimé ses craintes qu'une Bretagne à cinq départements demande ensuite son autonomie, puis encore davantage, constate « *qu'en Bretagne existent des habitudes de travailler en collectif, en réseau, de faire bloc, ce qui permet souvent d'aller plus vite et plus loin* ». Il constate aussi que le gouvernement a gravement méconnu la réalité et les intérêts des Pays de la Loire et explique que cela est « *lié au manque de cohésion en Pays de la Loire et à la faiblesse de l'échelon politique régional* ». Il ajoute que « *dans un cadre breton, ces intérêts seraient mieux défendus* ». Par conséquent il votera pour le retour de la Loire-Atlantique en Bretagne.

MM. Bouvais (qui n'a pas participé aux votes du fait que les questions posées ne correspondaient pas à la demande exprimée par les 100 000 électrices/électeurs de Loire-Atlantique), Verger, Bernard, Bigaud et Mme Briere ont souligné l'importance, la simplicité d'organiser **une consultation citoyenne afin de maintenir la richesse démocratique**.

#### **UNE CONCEPTION ETHNOCIDE DE LA RÉPUBLIQUE**

Après avoir entendu les interventions qui ne laissent pas de doute sur le résultat des votes, M. Grosvalet a dit sa très grande fierté de présider cette assemblée et que « la qualité des débats qui ont eu lieu ce matin

*doit redonner du sens à la démocratie représentative, héritage de la Révolution. Nous sommes les héritiers de la Constituante qui ont voulu (sic) ces Départements et ce découpage singulier dans l'histoire de la France, pour rompre avec l'histoire des provinces. Je crois que nous devons être fiers parce que nous sommes aussi les héritiers des Lumières* ». Il n'a pas entendu les contradictions, les contre-vérités et les stupidités exprimées. Il nous fait part de **sa détestation de la Bretagne comme de toutes les autres provinces qui, selon sa conception de la République, doivent disparaître**. L'instauration de la République en France a mis fin au pouvoir royal absolu. Elle n'a pas supprimé les collectivités humaines formées au cours d'une longue histoire parce que personne n'a le pouvoir de le faire. Les peuples qui ont échappé à l'empire colonial français, constitué en partie par la République, peuvent mesurer le bonheur d'avoir un territoire sur lequel leur culture, leur langue peuvent s'épanouir. **Une république peut être populaire, fédérale, démocratique mais ces conceptions échappent à l'esprit soi-disant éclairé de la majorité des conseillers départementaux de Loire-Atlantique.**

#### **RÉSULTAT DES VOTES**

**La mise en œuvre du droit d'option et donc de la réunification de la Bretagne a été refusée par 30 conseillers, 13 étaient favorables et 15 se sont abstenus. Le vœu transmis au Président de la République demandant l'organisation d'un référendum décisionnel a été adopté par 55 voix, 3 contre et 3 abstentions.**

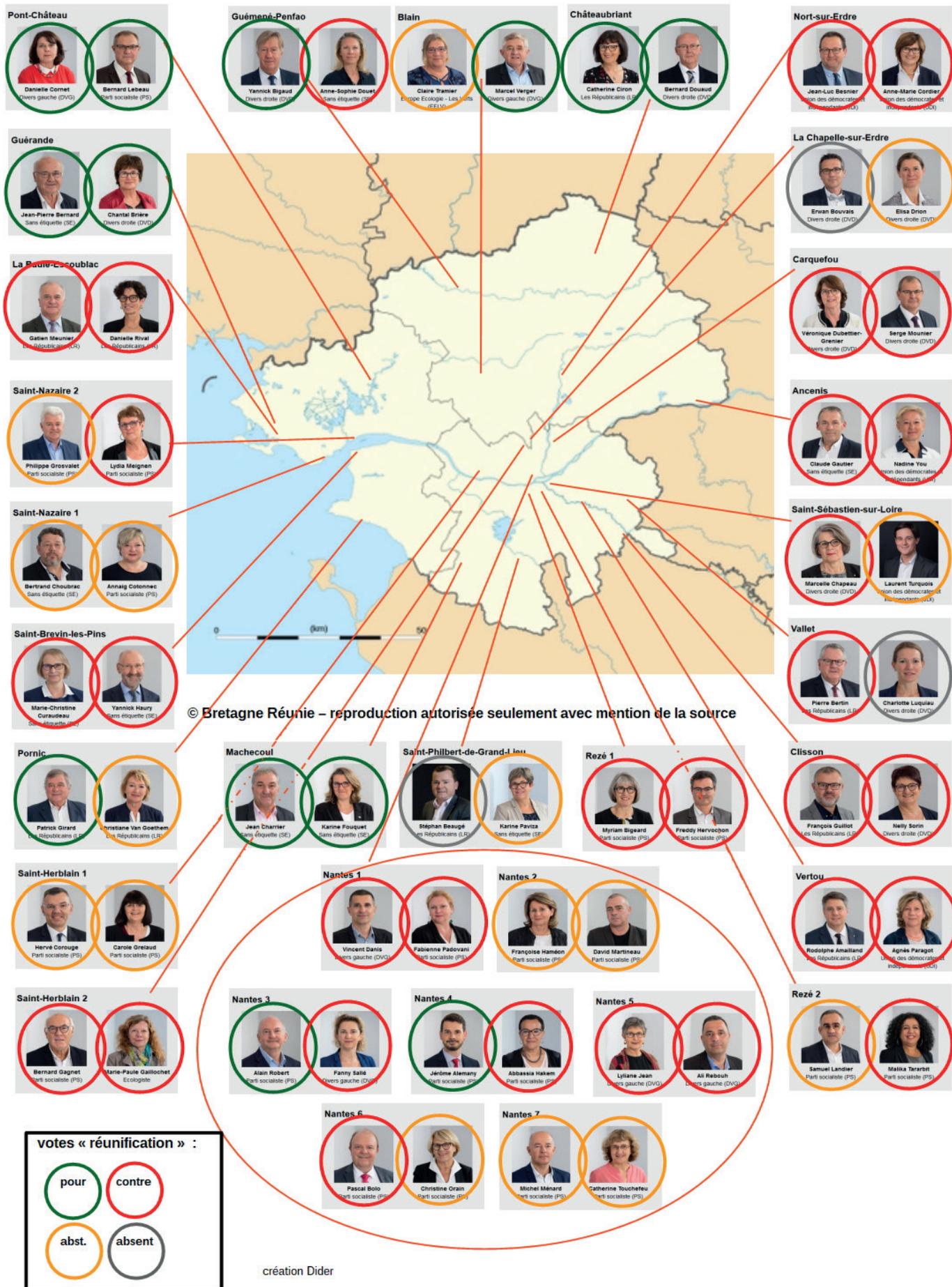
**La Conseil départemental n'a donc pas voté sur l'objet même de la pétition signée par 105 000 électeurs à savoir l'organisation par ce Conseil départemental d'un vote des citoyens sur la réunification de la Bretagne.**

Cette consultation populaire est refusée par des élus qui se disent tous démocrates et ils bottent en touche en renvoyant la balle à l'État.

La démocratie représentative, si chère à M. Grosvalet, permet de ne pas respecter la volonté du peuple. **La « réponse adaptée » que devait donner le Conseil départemental consiste à mettre la pétition à la poubelle. C'est sa façon de ne pas abîmer, maltraiter la démocratie.** M. Grosvalet demande au Président de la République d'organiser un référendum décisionnel.

**La pétition signée par 105 000 électeurs est une belle réussite qui révèle de la part des élus des conceptions étonnantes et inacceptables de la démocratie. C'est un fort encouragement à la poursuite de la revendication de la réunification administrative de la Bretagne. L'identité est une richesse. C'est pourquoi les Bretons tiennent à la leur.**

# Résultat des votes À ne surtout pas oublier pour les prochaines élections



Canton	Conseillers départementaux	Vote Réunification	Vote Référendum
Canton d'Ancenis	Claude Gautier	contre	pour
	Nadine You	contre	pour
Canton de La Baule-Escoublac	Gatien Meunier	contre	pour
	Danielle Rival	contre	contre
Canton de Blain	Claire Tramier	abstention	pour
	Marcel Verger	pour	pour
Canton de Carquefou	Véronique Dubettier-Grenier	contre	contre
	Serge Mounier	contre	contre
Canton de La Chapelle-sur-Erdre	Erwan Bouvais	absent	absent
	Elisa Drion	absent	pour
Canton de Châteaubriant	Bernard Douaud	pour	pour
	Catherine Ciron	pour	pour
Canton de Clisson	François Guillot	contre	pour
	Nelly Sorin	contre	pour
Canton de Guémené-Penfao	Yannick Bigaud	pour	pour
	Anne-Sophie Douet	contre	pour
Canton de Guérande	Jean-Pierre Bernard	pour	pour
	Chantal Brière	pour	pour
Canton de Machecoul	Jean Charrier	pour	pour
	Karine Fouquet	pour	pour
Canton de Nantes-1	Fabienne Padovani	contre	pour
	Vincent Danis	contre	pour
Canton de Nantes-2	Françoise Haméon	abstention	pour
	David Martineau	abstention	pour
Canton de Nantes-3	Alain Robert	pour	pour
	Fanny Sallé	contre	pour
Canton de Nantes-4	Jérôme Alemany	pour	pour
	Abbassia Hakem	contre	pour
Canton de Nantes-5	Lyliane Jean	contre	pour
	Ali Rebouh	contre	pour
Canton de Nantes-6	Pascal Bolo	contre	pour
	Christine Orain	abstention	pour
Canton de Nantes-7	Michel Ménard	abstention	pour
	Catherine Touchefeu	abstention	pour
Canton de Nort-sur-Erdre	Jean-Luc Besnier	contre	pour
	Anne-Marie Cordier	contre	pour
Canton de Pontchâteau	Danielle Cornet	pour	pour
	Bernard Lebeau	pour	pour
Canton de Pornic	Patrick Girard	pour	pour
	Christiane Van Goethem	abstention	pour
Canton de Rezé-1	Myriam Bigeard	Contre	pour
	Freddy Hervochon	contre	pour
Canton de Rezé-2	Samuel Landier	abstention	pour
	Malika Tararbit	contre	pour
Canton de Saint-Brevin-les-Pins	Marie-Christine Curaudeau	contre	abstention
	Yannick Haury	contre	abstention
Canton de Saint-Herblain-1	Hervé Corouge	abstention	pour
	Carole Grelaud	abstention	pour
Canton de Saint-Herblain-2	Bernard Gagnet	contre	pour
	Marie-Paule Gaillochet	contre	pour
Canton de Saint-Nazaire-1	Annaig Cotonnec	abstention	pour
	Bertrand Choubrac	abstention	pour
Canton de Saint-Nazaire-2	Philippe Grosvalet	abstention	pour
	Lydia Meignen	contre	pour
Canton de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	Stéphan Beaugé	absent	pour
	Karine Paviza	abstention	pour
Canton de Saint-Sébastien-sur-Loire	Marcelle Chapeau	contre	pour
	Laurent Turquois	abstention	pour
Canton de Vallet	Pierre Bertin	contre	pour
	Charlotte Luquiau	absent	pour
Canton de Vertou	Rodolphe Amailland	contre	abstention
	Agnès Paragot	contre	Pour

# Courrier de Grosvalet à Macron



Le Président  
du conseil départemental

Nantes, le 14 décembre 2018

*Des Confusions, des approximations et des mensonges.  
Inquiétant pour le Président d'un conseil départemental  
qui écrit au Président de la République*

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55, rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 PARIS

*l'avez-vous demandée en Lois ? non !*

*Ce sont bien des signatures remises avec constat d'huissier et non pas*

*La pétition demande bien l'inscription d'une consultation des électeurs du 44*

*Vous entravez le droit de vote des électeurs du 44*

*Un avis consultatif peut être suivi d'effet. Tout dépend de la volonté politique*

*C'est le périmètre prévu par la loi qui permet aux électeurs du 44 de voter car c'est une compétence du département. Consulter les électeurs n'est jamais une erreur.*

*C'est la suite donnée à leur vote qui peut être une erreur.*

*Voter n'est pas opposer les citoyens entre eux, mais les départager. C'est la Démocratie.*

*Ne pas confondre limites administratives et frontières. Et pourquoi pas des postes frontières entre les régions !*

*le 44 "périmètre discutable" ①  
"deux régions concernées" ②  
"engage la nation toute entière" ③  
Pourquoi alors ne pas demander un référendum à l'échelle de la France !*

Monsieur le Président de la République,

La loi de 2015 délimitant les nouvelles Régions a prévu un maintien en l'état des Régions Pays de la Loire et Bretagne sans que cette décision ne soit accompagnée d'une véritable concertation. Aujourd'hui, près de 100 000 citoyens de Loire-Atlantique souhaitent que ce sujet soit de nouveau porté au débat.

L'assemblée départementale de Loire-Atlantique a été saisie d'une demande de consultation sur l'inscription, ou non, à l'ordre du jour de sa session budgétaire du 17 décembre, de la procédure de droit d'option telle que prévue dans le cadre de la loi de 2015 sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « loi NOTRe ».

Soucieux de ne pas entraver une démarche qui concerne également les Régions Bretagne et Pays de la Loire et qui doit être conclue avant le 1er mars, j'ai décidé d'inscrire directement la question du changement de région administrative de la Loire-Atlantique à l'ordre du jour de la prochaine session départementale : le lundi 17 décembre.

Très attaché à la démocratie représentative, les élus de proximité sont pour moi le socle indispensable à notre démocratie sur lequel s'appuyer lorsque les repères se troublent. Néanmoins, sur ce sujet, seule l'expression populaire directe peut être de nature à légitimer une décision. Mais cette expression, pour qu'elle soit comprise et acceptée, ne peut se traduire par un simple avis consultatif sur un périmètre discutable. Mon territoire a malheureusement souffert récemment d'une consultation qui ne fut pas suivie d'acte malgré une forte mobilisation de ses habitants.

En effet, l'organisation par le conseil départemental d'un vote simplement consultatif sur le seul périmètre de la Loire-Atlantique ne serait pas de nature à mener un débat sincère et apaisé sur la redéfinition des frontières administratives de l'Ouest de la France. Au-delà des contraintes réglementaires imposées par la Loi NOTRe rendant presque impossible l'aboutissement de cette démarche, organiser une telle consultation, dans ces conditions, serait une double erreur.

Une erreur politique d'abord, car la démocratie directe ne gagne jamais à opposer les citoyens entre eux. Alors que la Loire-Atlantique est intégrée aux Pays de Loire depuis plusieurs décennies, organiser une consultation sur son seul périmètre serait nier les partenariats forts et les synergies nouvelles qu'elle a su y construire. Comme je l'ai défendu par le passé, le périmètre d'une consultation doit prendre en compte le périmètre d'impact de la décision. En l'espèce, il dépasse largement la seule Loire-Atlantique. L'ensemble des habitants des deux Régions concernées doit pouvoir se prononcer.

Une erreur symbolique ensuite, car l'État en garantissant un processus décisionnel montrerait sa capacité à écouter les territoires. Nul ne peut dire aujourd'hui quelle serait

l'issue d'un tel vote, mais l'organisation des frontières administratives intra-territoriales est par nature une question qui engage la nation toute entière.

C'est pourquoi je souhaite que l'État prenne l'initiative d'un référendum décisionnel sur le périmètre qui vous semble le plus pertinent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Philippe GROSVALET

Adresse postale :  
Hôtel du Département  
3 quai Ceineray - CS 94109  
44041 Nantes cedex 1  
Tél. 02 40 99 10 00  
contact@loire-atlantique.fr  
www.loire-atlantique.fr

# Les 105 000 signatures à l'Assemblée Nationale : un périple de 12 jours, de plus de 700 km

Du 14 au 25 juin, plusieurs cyclistes se sont relayés, en équipe, pour transporter les 105 000 signatures à Paris, à l'Assemblée Nationale.

Se déplacer à **vélo** a permis d'**aller à la rencontre des citoyens** pour exposer l'intérêt de la réunification de la Bretagne et de la création d'une région Grand Val de Loire (voir le texte du tract distribué tout au long du parcours).

Ce choix de déplacement est également une bonne façon de montrer **la détermination des Bretons** dans leur **combat démocratique pour la réunification de la Bretagne**.



**Départ d'un premier groupe le vendredi 14 juin de Saint-Nazaire**, boosté par le soleil et les encouragements des supporters venus les soutenir.

A un rythme d'une **soixantaine de kilomètres par jour**, les pétitions se sont rapprochées progressivement de Paris, grâce à la détermination des équipes de sportifs et d'accompagnateurs, sans qu'il n'aurait jamais pu se faire.

Nous retiendrons également les excellents **accueils sur le chemin**. Un grand merci aux associations et bagadoù tels que **Bombardé & Co** (Nantes), le **Bagad Ster Glaz** (Orléans), le **Ker Beer** (10 rue Vandame, Paris), avec une mention spéciale pour l'association des **Bretons d'Anjou** (Angers) pour leur formidable accueil.

## LES 105 000 SIGNATURES REMISES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE



**12 jours et quelque 700 km plus tard**, le 25 juin dernier, **une délégation, dont les cyclistes, est accueillie à l'Assemblée Nationale** par un groupe de parlementaires, invités par Yannick Kerlogot.

Étaient notamment présents : Yves Daniel, Mustapha Laabed, Sandrine Le Feu, Jean-Charles Larsonneur, Marc le Fur, Nicole Dubré-Chirat, Paul Molac et Sandrine Josso. Quelques curieux sont également passés, de même que de nombreux attachés parlementaires.

**Cette rencontre organisée avec ce groupe de parlementaire a été l'occasion de réaffirmer la demande de Bretagne Réunie :**

- **respect de la volonté populaire : que les habitants du 44 puissent voter ;**
- **mise en place d'un nouveau droit d'option**, avec majorité simple et suppression du veto de la région Pays de la Loire.

**Les députés ont acquiescé au sujet du manquement démocratique** du Conseil départemental de Loire-Atlantique et réaffirment leur **volonté de la voir la population consultée**. Si la sincérité de ce groupe de parlementaire n'est pas à remettre en cause, il n'en reste pas moins que leur capacité d'action n'est pas infinie : il est donc essentiel de **continuer à dialoguer et à maintenir la pression** afin de légitimer leur action aux yeux du gouvernement.

**Bretagne Réunie prépare la suite et compte sur tous les soutiens possibles, en vue des municipales et de la loi sur la décentralisation.**

Ci-dessous le texte du tract distribué en Val de Loire.

## POURQUOI UNE RÉGION GRAND VAL DE LOIRE ?

### Le constat

**La réforme territoriale de 2015** a laissé nos régions « Pays de la Loire » et « Centre Val de Loire » sur le bord du chemin en maintenant un **statu quo délétère** pour nos territoires et pour notre avenir à tous.

Maintien d'une région Pays de la Loire contestée de l'intérieur.

**Par les habitants de Loire-Atlantique qui aspirent à la réunification de la Bretagne** (pétition signée en 2018 par 105 000 électeurs de Loire-Atlantique qui demandent à voter sur la réunification de la Bretagne ; 70 % des habitants interrogés sont favorables à la réunification de la Bretagne – moyenne de 25 ans de sondages).

**Par les Présidents des conseils départementaux d'Anjou, Mayenne et Sarthe** qui font le constat suivant « une métropole nantaise tentaculaire qui aspire beaucoup et redistribue peu » (Ouest-France du 13 avril 2018).

**Ce constat n'est pas étonnant au regard de l'absence de cohérence de la région artificielle des Pays de la Loire sans cohésion et donc sans solidarité et sans projet de développement commun.**

**La Chambre régionale des comptes des Pays de la Loire remet elle aussi en cause la pertinence de la région quant à son attractivité touristique.**

Dans son rapport, la Chambre insiste « *La Société Publique Régionale a conscience que Pays de la Loire n'est pas une marque touristique porteuse. Elle ne jouit pas d'une notoriété importante, ni d'images fortes associées, à l'instar d'autres marques comme la Bretagne, la Corse, l'Andalousie... même si elle dispose sur son territoire de lieux, d'entités et d'événements à très forte notoriété. Historiquement, la région comporte plusieurs identités (Bretagne, Anjou...) que son découpage administratif ne lui permet pas de mettre en avant aujourd'hui* ».

Maintien d'une région Centre Val de Loire privée d'une partie du Val de Loire

Le *statu quo* fait de **la région Centre - Val de Loire, la plus petite région de la France métropolitaine** avec moins de 2,6 millions d'habitants. La région Centre - Val de Loire n'englobe pas tout le Val de Loire ! L'Anjou se trouve en effet toujours placé dans la région Pays de la Loire.

### L'avenir, une région Grand Val de Loire

La région **Grand Val de Loire** comprenant l'actuel région Centre et les départements du Maine (53 et 72) et de l'Anjou (49) permettra de redonner **force et cohérence à nos territoires autour d'enjeux**



communs.

**Le classement du Val de Loire par l'Unesco**

**Le classement du Val de Loire par l'Unesco est un formidable atout** pour l'attractivité de nos territoires, pour le développement économique et nos emplois.

**Mettre en cohérence le périmètre de l'Unesco** dans le cadre d'une seule région administrative plutôt que deux régions va considérablement simplifier les choses pour **multiplier les opportunités et rendre plus lisible notre territoire.**

L'équilibre et la coopération des territoires

Nos territoires sont entre 1h et 1h30 en TGV de Paris.

Cette **proximité avec une des régions les plus riches** d'Europe et du monde associé à l'art de vivre et à l'image de nos territoires est **un formidable atout** si nous savons au sein d'une même région Grand Val de Loire être en capacité de **saisir les opportunités économiques et d'attirer les talents** en quête d'une **meilleure qualité de vie (nature exceptionnelle, prix de l'immobilier abordable, déplacements faciles...)**.

**Nos grandes villes** (Le Mans, Angers, Tours, Blois, Bourges, Orléans) ont des tailles comparables et ne souffrent pas de graves déséquilibres entre elles.

Elles restent à **taille humaine** par rapport aux métropoles que commencent à subir le revers de la médaille d'une croissance mal maîtrisée (bouchons, prix de l'immobilier...).

Les classements de l'attractivité des villes de France publiés régulièrement dans les hebdomadaires montrent depuis peu que c'est la strate de nos villes qui sont maintenant plébiscitées par les Français qui souhaitent changer de région.

**La région Grand Val de Loire** avec son armature urbaine (ville petites, moyennes et grandes) associée à nos territoires ruraux permettra de créer une **dynamique collective en organisant les coopérations au profit de l'attractivité de tous nos territoires et de ses habitants.**



## **BRAVO** au comité des fêtes de Saillé

Le Gwenn ha Du et le pavillon de Bretagne Réunie sur la fête villageoise fin avril.

## **BRAVO** la Mairie de Jans

Le drapeau Breton flotte à la Mairie de Jans (Pays de Châteaubriant).



## **BRAVO** les Gwenn ha Du en 44



Afin que la région des Pays de la Loire soit stoppée dans sa politique de réécriture de l'histoire avec sa volonté de faire oublier aux habitants de Loire-Atlantique que notre département est un département breton, Bretagne Réunie et de nombreuses initiatives individuelles mettent en place un pavoisement de l'espace public aux couleurs de la Bretagne.



Merci de nous signaler des entreprises ou des particuliers qui pourraient implanter en bordure d'axe de circulation de nouveau Gwenn ha Du.

Merci aussi de signaler les Gwenn ha Du déjà implantés en 44.



## **BRAVO** au restaurant Villa Belle Rive à Saint Luce

Le restaurant situé juste avant le pont de Bellevue dans le sens nord/sud permet aux automobilistes du périphérique nantais de voir dans les deux sens de circulation les deux Gwenn ha Du.



## **BRAVO** Roméo Elvis

Le chanteur Belge à l'occasion du festival des Nuits de l'Erdre à Nort-sur-Erdre (44) le 28 juin, place bien Nort-sur-Erdre en Bretagne à l'occasion de ses échanges avec le public et récidive lors de son interview à Ouest France.



## **BRAVO** Easyjet

Un des Airbus A320 basé à Nantes a pour nom sous le cockpit "NANTES" encadré par 2 hermines. Encore une entreprise privée qui associe en toute simplicité Nantes à la Bretagne et non au Pays de la Loire pour booster son chiffre d'affaires.



## **BRAVO** la Biscuiterie Nantaise

La BN remet son biscuit historique "le Petit Breton" au goût du jour en reprenant la même recette que celle de 1897.

"le Petit Breton" devient "le Petit Nantais" mais le dessin du Breton en costume traditionnel reste identique et permet donc ainsi de rappeler que Nantes est toujours en Bretagne.



## **HARO** la région Bretagne

"Le Voyage à Nantes" souhaite être intégré dans la "Destination Bretagne".

Le VAN supervise l'attractivité touristique de Nantes en lien avec le développement de l'offre culturelle de l'agglomération.

La vice-présidente de la région Bretagne en charge du tourisme a mis en avant des "questions de

cohérences technique" pour refuser l'adhésion du VAN.

Cette même vice-présidente vote sans doute des vœux en faveurs de la réunification de la Bretagne mais est incapable de s'extraire des limites administratives.

Bravo la cohérence politique !





## BRAVO la pétition nazairienne

3 500 signatures d'électeurs de Saint-Nazaire ont été collectées en quelques semaines afin d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal de Saint Nazaire une délibération sur six mesures à prendre rapidement avec :

- le pavoiement de l'hôtel de ville avec le drapeau breton (comme avant 1984),
- la communication touristique municipale avec claire localisation de Saint-Nazaire en Bretagne sud
- l'installation de plaques de rues français-breton comme à Nantes et bien d'autres villes de Bretagne,
- le rétablissement des noms de quartiers traditionnels occultés (Trélan, Keravel),
- l'installation de panneaux informatifs permettant à la population de connaître la riche et très ancienne histoire de sa ville,
- l'attribution en priorité de noms de rues issus de l'histoire de la ville ou de la Bretagne.

Et de 5 autres mesures à moyen terme : panneaux bilingues aux entrées secondaires de la ville et dans la gare ; ouverture d'une filière bilingue dans une école de la ville et d'une crèche associative bretonne avec « Babigoù Breizh » ; centre culturel breton.



Cette possibilité d'interpellation citoyenne par pétition a été votée par le conseil municipal de Saint Nazaire début 2019.

Le nombre de signature demandée est de 2 500. Nous en avons collecté 3 500 et nous sommes à l'origine de la première pétition citoyenne municipale.

Nous allons pouvoir en plus demander aux élus nazairiens de rejoindre les élus herblinois pour demander à l'État d'organiser un référendum décisionnel sur la réunification de la Bretagne.



## BRAVO le tournoi de foot

Le tournoi national U9 de foot à Nantes qui s'est déroulé les 8 et 9 juin au stade Marcel Saupin. Il se nomme "La Naoned Cup".

400 footballeurs issus de 25 clubs de renommées nationales dont 9 de ligue 1 ont participé à cette 4e édition de la Naoned Cup.

Encore une initiative du monde sportif qui valorise l'identité et les noms bretons de Nantes sans tomber dans les manipulations de la région des Pays de la Loire qui utilise massivement l'arme de la subvention pour éviter toute référence à la Bretagne.

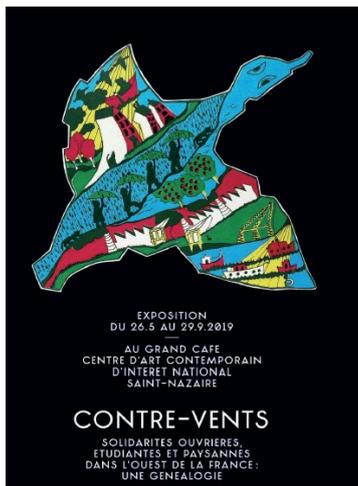
## BRAVO aux élus herblinois

Le conseil municipal de Saint-Herblain a adopté le 24 juin un vœu appelant le Président de la République à organiser un référendum sur la question de la réunification.



## BRAVO le montage qui a fait le buzz sur Facebook

Montage réalisé suite au lapsus de Édouard Philippe, Premier ministre et Normand, dont la région a été réunifiée, appelant Christelle Morançais « Madame la présidente de la région Bretagne ».



## BRAVO et HARO l'expo nazairienne

**Bravo** la qualité de l'expo

50 ans de luttes et de contre cultures sont développés au travers de nombreux documents et objets dans l'exposition "Contres-vents, solidarités ouvrières, étudiantes et paysannes dans l'ouest de la France".

Toutes les luttes et toutes les expériences sociales et politiques présentées dans cette exposition retracent des combats menés sur les 5 départements bretons.

**Haro** sur le choix du titre C'est bien cette identité bretonne qui a été un des catalyseurs de ces combats et non un vague sentiment "d'être à l'ouest". Sinon pourquoi des luttes dans d'autres territoires de cet "ouest de la France" dont on ne sait où il commence et où il s'arrête ne sont pas exposés.

